DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2026_14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à 17 heures 30,

Date des Convocations :
29/04/2026

Nb membres en exercice : 25

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-parvis sous la présidence de M.LAURENT Cyril, Président.

Présents : 23

Etaient présents :
Mesdames, CARTON, CASTEX, DELFORGE, DOUCET, FERRANDO, FRANCO, GOURIOU, HENNEBO, JACOPE, LEPONT, LEROY, PROTAT, RICHARD, ROUSSEAU.
Messieurs BARCELO, DEMEUVE, FESSARD, HEMBISE, LAURENT, MALTAVERNE, PINARD, TEMPLIER et VALENTIN.

Votants : 23

Etaient absents et excusés :
Mesdames LECLERE et MIGNOT.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : OBJET : Création d'une commission permanente.

Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles,
Considérant l'intérêt de créer une commission permanente chargée de l'instruction des demandes d'aides et de secours (dons-prêts-accès à l'épicerie sociale de Sézanne et de Saint Just Sauvage) et leurs attributions de manière régulière afin de pouvoir statuer rapidement sur les demandes formulées auprès du CIAS,

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de créer une commission permanente,
- de fixer à 12 le nombre de membres de cette commission (6 membres élus et 6 membres nommés),
- désigne les membres du Conseil d'Administration suivants :
 - Membres élus : Mme Emilie GOURIOU, Mme DOUCET Carole, Mme Catherine LEPONT, Mme Brigitte LEROY, M. Philippe HEMBISE, M. Arnaud TEMPLIER.
 - Membres nommés : M. Jean-Marie BARCELO, Mme Michèle JACOPE, Mme Sandrine PROTAT, Mme Hélène RICHARD, Mme Roselyne HENNEBO, M. Dominique PINARD.

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi onze mai deux mille vingt-six, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Le Président du CIAS,

Cyril LAURENT

CIAS Sézanne Sud-Ouest Marnais